



# Fédération Générale des Retraités.es de la Fonction Publique

Section des Bouches-du-Rhône

Bulletin trimestriel de la Fédération Générale des Retraités.es  
de la Fonction Publique - Section des Bouches-du-Rhône  
23 Bd Charles Nédélec - 13003 MARSEILLE  
Numéro 116 - Février 2023 - 5 €

## Edito

**C**e début d'année est marqué par le projet de réforme des retraites qui conduira à la diminution du montant des pensions des anciens comme des futur.es retraité.es. La mobilisation de toutes et tous, actif.ves et retraité.es, est indispensable. Les mauvais coups ne s'arrêtent pas là dans ce démantèlement : sécurité sociale, services publics, hôpital, salaires et pensions font les frais de choix désastreux qui favorisent toujours plus les actionnaires au détriment de la justice sociale. Ils sont particulièrement visibles dans le domaine de la gestion de l'énergie et tournent le dos à l'avenir tant pour la planète que par la spéculation effrénée qui plonge la population dans l'incertitude des fins de mois.

En lieu et place d'un véritable service public, la proposition de loi « La société du bien vieillir » censée après l'abandon de la loi « grand âge » répondre aux enjeux de la perte d'autonomie n'apportera pas de solutions institutionnelles aux intéressé.es et à leurs familles.

Le pouvoir d'achat sera aussi touché par la hausse des cotisations des complémentaires santé de 4,7 % en moyenne en 2023. Les retraité.es sont particulièrement touché.es avec une revalorisation des pensions insuffisante, de 4% au 1<sup>er</sup> juillet 2022 et de 0,8% au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et avec des cotisations qui augmentent avec l'âge.

La retraite est un droit acquis par le travail et rien ne justifie de revenir sur le système actuel par répartition. Il n'y a aucune justice dans un système qui allongerait la durée de cotisation et retarderait l'âge de départ.

Cette volonté de réformer à tout prix se double d'un cynisme absolu à vouloir faire travailler plus longtemps les salariés les plus pauvres, puisque 25 % d'entre eux meurent avant 62 ans. Ce choix les condamnerait à cotiser pour ne jamais pouvoir bénéficier de leur retraite. Les droits ouverts pour les carrières incomplètes seraient mécaniquement minorés, ce qui toucherait particulièrement les femmes aux carrières incomplètes. Par ailleurs, la réforme évite soigneusement d'envisager des contributions sociales assises sur les revenus du capital. Les produits exponentiels de toutes les spéculations restent scandaleusement épargnés.

Signez la pétition unitaire intersyndicale ouverte à la signature de toutes et tous. Participez aux actions unitaires dans lesquelles la FGR-FP prend toute sa place comme lors du 19 janvier. Participez aussi à l'assemblée destinée à préparer le congrès national.

*Corinne Vialle*

**Tous ensemble faisons de 2023 une année revendicative pour la paix,  
la justice sociale et l'avenir de notre planète ! Bonne année, à toutes et tous !**

**Assemblée Départementale  
Mercredi 8 Février - 10 heures  
Bourse du Travail Nédélec - Marseille**

Marseille Arenc

**PRESSE**

Dispensé de timbrage

**P**

Distribué par

GRUPE LA POSTE

16 janvier 2023

PUBLISSIMO

Etiquette

### Sommaire

Page 1 : Edito  
Page 2 : Exonération de cotisations et d'impôts -  
Agir pour nous faire entendre  
Page 3 : Le lent retour du CDCA -  
Billet d'humeur  
Pages 4 et 5 : Congrès national de la FGRFP - Assemblée départementale -  
Candidatures aux commissions départementales  
Page 6 : Pétition Retraite -  
Activité de la FGR-FP 13 -  
Un film : Annie Colère  
Page 7 : Gratuité des transports -  
Promemo : Alg(h)éri(e)tage  
Page 8 : Bulletin d'adhésion -  
Bilan financier 2022

## Exonération de cotisations et d'impôts

**75 milliards**, c'est le montant des exonérations des cotisations sociales et d'impôts, de production par exemple, pour les entreprises. C'est l'évaluation que fait Eliane Assasi, sénatrice communiste, cette année après le complément de 5 milliards voté au budget 2023.

Inadmissible pour plusieurs raisons qui se cumulent.

Ces exonérations ne sont assorties d'aucune contrainte ni pour l'emploi ni pour la rémunération des salarié.es. Elles privent la Sécurité Sociale de moyens importants, les « informés » qui trônent à la télé à longueur d'antenne dissertent encore et toujours sur le trou de la Sécu, c'est amusant pour eux, sans doute, et cela trompe le public. Aucun d'entre eux cependant ne fait le lien avec cette diminution des moyens et les difficultés de l'hôpital public, ou les déserts médicaux, ou le refus d'une loi sur la perte d'autonomie. Il serait pourtant plus honnête de relier les deux phénomènes.

Enfin il s'agit d'un détournement du salaire des salariés, salaire socialisé, puisque justement les créateurs de la protection sociale en 1946 avaient tenu à lier cotisation et salaires par la mise en commun au sein de la Sécurité Sociale ou de l'Assurance chômage d'une partie du salaire dû aux travailleurs pour faire face aux aléas de la vie et non financer la protection sociale par un impôt comme en Angleterre ou en Allemagne.

Cette politique induit dans l'esprit des salariés que ces cotisations sont un coût pour eux et que leur suppression permettrait d'augmenter les rémunérations.

C'est d'ailleurs l'argument qu'utilise Marine Le Pen dans ses campagnes électorales allant même jusqu'à à prétendre qu'elles ne seraient pas obligatoires et que leur suppression permettrait d'augmenter les salaires de 150 à 200 euros.

Il est regrettable que certains élus de « gauche » aient suivi la voie ouverte dans ce sens par Sarkozy, et d'autres avant lui, confortant ces idées dans l'opinion publique. Il faut mesurer ce que coûterait à chacun d'entre nous une assurance santé et retraite souscrite auprès d'une compagnie privée. L'exemple Etatsuniens est là pour nous alerter.

Dernier point, la part « impôts » dans ces 75 milliards n'est pas négligeable or le FMI vient de demander à la France de rétablir son équilibre budgétaire dès 2023. Et sans doute, Macron, poursuivant sa politique, va demander des efforts aux Français pour y parvenir. Pas à tous les Français cependant... Surtout pas aux plus riches et aux entreprises ayant fait des bénéfices outrés grâce à la guerre en Ukraine.

*Alain Brémond*

## Agir pour nous faire entendre !

**L**es retraité.es sont lucides : c'est par l'action que l'on peut porter ses revendications, action commune avec les actif.ves, action unitaire du groupe des neuf. Revendiquer pour augmenter les pensions, revendiquer pour une sécurité sociale qui rembourse à 100 % les soins prescrits, revendiquer pour des services publics de proximité sont des actes légitimes.

Le 29 septembre la FGR-FP appelait ses adhérents à manifester pour l'augmentation des salaires et des pensions, juste revendication alors que l'inflation était galopante et que les pertes de pouvoir d'achat sur plusieurs années se cumulaient. En novembre, une conférence de presse et une distribution de tracts dans le cadre du salon des seniors au parc Chanot montraient la détermination des retraité.es à faire entendre leur voix. Le 6 décembre, jour du nouveau conseil d'administration de l'Agirc-Arrco, la FGR-FP était présente devant le siège du Medef à l'appel de six organisations pour exiger une augmentation des retraites de base et complémentaires afin de compenser les pertes de pouvoir d'achat de ces dernières années. Depuis 2014 les retraité.es ont perdu au minimum l'équivalent de 2,5 mois de pension.

Avec la réforme des retraites présentée le 10 janvier et l'inflation qui va perdurer, la rentrée 2023 s'annonce tendue. Les retraité.es sont déterminé.es à se mobiliser pour défendre une politique plus juste, plus sociale.

*Patrick Prigent.*



## **Le lent retour du CDCA** **Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie**

**D**epuis les réunions en distanciel de juin 2021, clôturant la mandature du premier CDCA, silence total du Département. Nous attendions à la rentrée de septembre le décret donnant la composition de la nouvelle instance. La plénière d'installation s'est enfin réunie le 15 juin 2022, le décret de composition -non publié- ayant été signé par la Présidente Martine Vassal le 4 février. C'est cette date qui détermine le début de la nouvelle mandature.

Il a été procédé :

- à l'élection des vice-présidents de chaque formation (Personnes âgées et Personnes handicapées). L'élection des membres du bureau est reportée à la prochaine plénière.

- à la désignation des membres du CDCA pour siéger dans les différentes instances : COMEX (commission exécutive de la maison départementale des personnes handicapées), CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées), CTS (Conseil Territorial de Santé), CRSA (Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie).

Les représentantes de la FGR et de la FSU ont été élues au CTS en qualité de suppléantes.

- L'adoption du règlement intérieur a été ajournée : les amendements proposés en juin 2011 ayant été perdus (sic), nous devons refaire des propositions de mo-

difications, et c'est le RI conforme au décret de 2016 qui fait foi. A nouveau nous avons demandé la réunion rapide d'un groupe de travail sur ce sujet.

Avant la conclusion de Monsieur Yves Guérin, Président, trois interventions nous ont informés sur :

- Le prochain schéma départemental de l'autonomie qui devrait être soumis au CDCA à la fin du premier semestre 2023, avec une approche transversale (PA-PH ensemble)

- L'habitat inclusif.

- L'ouverture le 5 septembre 2022 de la Maison Départementale des Aidants à la Joliette.

Il nous a semblé que de cette plénière, où l'atmosphère était plus ouverte et détendue, ressortait une possibilité de travail réel. La nomination d'une chargée de mission devrait faciliter nos contacts avec le département.

Espoir un peu vain ?...

Nous avons été informés au dernier moment de l'annulation de la seconde plénière, convoquée le 13 décembre : les portes de l'hôtel du département étant fermées pour cause de manifestation ! Le rapport d'activité de la MDPH devait nous y être présenté, et pour que nous puissions donner un avis, nous avons reçu par mail ce rapport la veille ! De même, un point sur l'avancement du nouveau Schéma départemental de l'Autonomie 2023-2028 était prévu, mais

nous n'avons à ce jour reçu aucun document. Nous espérons pouvoir finaliser le règlement intérieur, mais les propositions de modifications sont attendues pour début janvier.

La plénière se tiendra finalement le 7 février 2023, avec le même ordre du jour important.

Les compétences du CDCA sont nombreuses, plus que celles de l'ancien CODERPA (elles pourraient faire l'objet d'une prochaine information) ; c'est une instance consultative qui, selon la loi ASV, doit assurer la participation des personnes âgées et des personnes handicapées à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de l'autonomie dans le département. Ce qui précède, ainsi que les réflexions faites au cours de la mandature 2018-2021 montre que le CDCA 13 fonctionne plutôt comme une chambre d'enregistrement de la politique départementale (cf la montée en puissance des « Maisons du Bel Age » en direction des personnes âgées valides). Nous devons arriver à faire vivre cette instance et y apporter nos revendications. Nous essayons actuellement de mettre en place un travail avec les autres organisations syndicales de retraités-es, afin d'améliorer la prise en charge des dossiers et être des représentants actifs des usagers : exigeons que nos avis soient pris en compte !

*Christiane Ferlay*

### **Billet d'humeur**

**A**près la suppression de l'ENA, la fusion de la quasi-totalité des corps de la haute fonction publique administrative, la mise en place d'une gestion centralisée, le gouvernement s'attaque à la rémunération dans la Haute fonction publique.

Il est vrai que si on compare au salaire moyen des agents, la rémunération de ces hauts fonctionnaires, jusqu'à 150 à 200 000 euros par an, n'est pas négligeable. Mais si on la compare à celle des patrons... Ceux du CAC 40 ont gagné 7,9 millions d'euros en moyenne l'an dernier, ceux du SBF 120, 4,5 millions d'euros. Exemple extrême, en 2021 le patron de Dassault Système avait gagné 450 millions d'euros. Voilà une mine de ressources que ce gouvernement s'apprête à ne pas exploiter en 2023. Dommage !

Remplacer ces hauts fonctionnaires par des cabinets conseil n'est peut-être pas une mesure moins coûteuse.

De 1978 à 2021, les salaires des grands patrons ont augmenté de 1460% de 1978 à 2021, plus rapidement que la

croissance du marché boursier et que les bénéfices des 0,1% les plus riches, explique un rapport du think tank américain EPI. Pendant ce temps, le revenu du travailleur type n'a augmenté que de 18,1% au cours de la même période." Les écarts de rémunération entre les grands patrons et leurs salariés les plus modestes sont à peu près comparables d'un pays à l'autre. Ce ratio se situe aux alentours de 250.

Un écart qui ne cesse de se creuser. Il était environ de 1 à 12 en France au début des années 1970, de 1 à 25 dans les années 1980. L'écart gigantesque souligne s'il en était besoin que des augmentations significatives de salaires et pensions sont nécessaires. La spéculation sur l'énergie notamment et la hausse de l'inflation induite par ces pratiques spéculatives accentuent cette distorsion que va encore aggraver la réforme des retraites et les désengagements de l'État dans la Sécurité sociale et les services publics.

Une raison de plus pour qu'ensemble, actifs et retraités soyons mobilisés.

*Alain Brémont*

# Congrès national de la FGR-FP

Le prochain congrès national de la FGR-FP se déroulera à Dax du 4 au 6 avril 2023. Il se tient avec 1 an de décalage par rapport à la périodicité prévue initialement en raison de la pandémie COVID qui a empêché ce type d'événements durant 2 ans. 4 délégués de notre section départementale participeront à ses travaux accompagné-es de 2 auditeur-trices. En décembre, la dernière Commission exécutive avait désigné cette délégation.

La motion préparatoire aux travaux de ce congrès est accessible sur le site de la FGR-FP à l'adresse suivante

<http://www.fgrfp.org/congres/dax.htm>

Elle est constituée de 4 chapitres détaillés en plusieurs parties :

#### Protection sociale

- Défendons la sécu
- Perte d'autonomie
- La sécu à 100%
- La dette de la sécu
- Protection sociale

#### Fonction Publique

La Fonction publique, avec le statut des fonctionnaires,

doit rester un des piliers essentiels de la République parce qu'elle est un instrument de l'action publique, tout en garantissant un traitement égalitaire des citoyens.

- Système de retraites
- Revalorisation des pensions
- Pensions de réversion
- Droits familiaux et conjugaux

#### Action sociale et culturelle

- Représentativité

#### Fiscalité

- Fiscalité et autres prélèvements obligatoires
- Pour les impôts d'État
- L'impôt sur le revenu
- Les Impôts sur la consommation
- Les autres impôts et taxes
- Les entreprises
- Pour la fiscalité locale
- Pour la fiscalité de l'Union Européenne
- Lutte contre les GAFAM et les multinationales
- Favoriser la transition écologique : l'outil fiscal

#### Place des retraités.es

## Assemblée départementale préparatoire au congrès national

Notre assemblée départementale préparera les travaux du congrès national et procédera à l'élection de la nouvelle commission exécutive et de la nouvelle commission de contrôle départementale (fiches de candidatures page suivante).

Le dynamisme et l'activité de la FGR-FP sont indissociables de l'engagement de chacun-e. Vous pouvez donc faire acte de candidature en nous adressant le formulaire ci-joint pour l'une ou l'autre des commissions.

#### Ordre du jour de l'assemblée départementale :

- Point sur la vie de notre section départementale
- Débat général
- Congrès national : Travail sur le projet de motion présenté au plan national pour ce congrès (avec rédaction des éventuelles propositions d'amendements).
- Rapport d'activités et le bilan financier 2022 du département (après vérification par la commission des comptes)
- Renouvellement de la Commission Exécutive Départementale pour 3 années

- Renouvellement de la commission de vérification des comptes pour 3 années (au minimum deux membres hors CED doivent être élu-es).

### Assemblée Départementale Mercredi 8 Février - 10 heures Bourse du Travail Nédélec Marseille



**Renouvellement de la Commission Exécutive Départementale de la FGR-FP13**

**Fiche de candidature**

**N**otre Commission Exécutive Départementale doit être renouvelée tous les 3 ans, en lien avec la préparation du Congrès National. Ce renouvellement nécessaire à la fois pour la vie démocratique de nos instances et pour remplacer les camarades qui souhaitent « passer la main » se fera lors de notre assemblée départementale.

Les collègues intéressé-es sont invité-es à faire acte de candidature par écrit en renvoyant cette fiche avant l'assemblée générale du 8 février soit par mail, soit par courrier à l'adresse suivante :

**Fédération Générale des Retraité-es**

**Bourse du travail 23 Boulevard Charles Nédélec 13003 Marseille**

Je soussigné-e (Nom Prénom) : .....

Adhérent-e direct-e de la FGR-FP 13

ou par mon syndicat (préciser lequel) : .....

Déclare être candidat-e à la Commission Exécutive Départementale de la FGR-FP13

A ....., le .....

Signature

**Renouvellement de la Commission de Contrôle Financier de la FGR-FP13**

**Fiche de candidature**

Notre Commission de contrôle doit être renouvelée tous les 3 ans, en lien avec la préparation du Congrès National.

Les collègues intéressé-es sont invité-es à faire acte de candidature en renvoyant cette fiche avant l'assemblée générale du 8 février soit par mail, soit par courrier à l'adresse suivante :

**Fédération Générale des Retraité-es**

**Bourse du travail 23 Boulevard Charles Nédélec 13003 Marseille**

Je soussigné-e (Nom Prénom) : .....

Adhérent-e direct-e de la FGR-FP 13

ou par mon syndicat (préciser lequel) : .....

Déclare être candidat-e à la Commission de Contrôle Financier de la FGR-FP13

A ....., le .....

Signature

## Une pétition unitaire contre la réforme des retraites

**A**près l'annonce par Elisabeth Borne d'une réforme prévoyant le report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans avec une accélération de l'augmentation de la durée de cotisation, l'ensemble des organisations syndicales (CFDT, CGT, FO, CFE-CGC, CFTC, UNSA, Solidaires, FSU) a appelé les salarié.es à la grève le 19 janvier pour combattre cette réforme.

Rien ne justifie une telle réforme si ce n'est une obstination politique et idéologique, celle de faire porter sur les salariés, et non sur les plus riches, le financement de notre système de retraites.

De nombreuses pistes porteuses de progrès social existent, fin des allègements de cotisations sociales sans effet sur l'emploi, fin des cadeaux fiscaux aux plus riches, augmentation des cotisations retraite des salariés et des employeurs. Toutes balayées par le Gouvernement arc-bouté sur le recul de l'âge légal de départ.

Les retraité.es sont dans l'action aux côtés des actif.ves en participant aux rassemblements et manifestations unitaires. Une pétition est en ligne, nous vous invitons à la signer massivement.

### Activité FGR-FP13 septembre à décembre 2022

15 septembre	: réunion en visio FGR-FP régionale
23 septembre	: Bureau FGR-FP13
29 septembre	: Manifestation pouvoir d'achat
16 novembre	: Régionale FGR-FP à Avignon
18 novembre	: Distribution unitaire de tracts devant le Parc Chanot à l'occasion du salon seniors
6 décembre	: rassemblement devant le MEDEF à Marseille, à l'appel du G9 national suivie d'une réunion unitaire départementale des organisations retraité.es.
8 décembre	: Commission exécutive FGR-FP13
9 janvier	: Réunion unitaire organisations Retraité.es (G8 départemental)

## Un film à voir : **ANNIE COLÈRE**

**L**e film Annie Colère croise des parcours singuliers, avec l'histoire de la lutte des femmes.

45 ans après la loi du 17 janvier 1975 relative à l'interruption volontaire de grossesse, la question des droits des femmes reste posée. A cette époque, nombre d'entre nous avons participé aux manifestations pour obtenir ce droit et dans notre département, en mars 1977, le procès du MLAC avait rassemblé de nombreuses personnes (très majoritairement des femmes) pour ce combat.

Il évoque l'époque antérieure à la loi Veil votée en 1977, et souligne à travers des portraits croisés très touchants, la solidarité active d'un collectif de femmes pour pratiquer des IVG et leur combat pour participer à l'avènement de cette loi.

Dans une période, où les difficultés liées aux reculs de la couverture du territoire en médecins, les reculs idéologiques particulièrement forts dans des pays comme la Pologne ou la Hongrie, rester engagé.es pour les droits des femmes est essentiel dans tous les domaines, l'exigence d'égalité reste une lutte à mener de façon déterminée.



## Pour la gratuité des transports publics dans la métropole

Depuis le 01/07/2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence est l'organisatrice unique de la mobilité durable. Cela remet en cause la gratuité (obtenue depuis 2009) des transports en commun dans les 12 communes du territoire d'Aubagne et de l'Etoile. Une manifestation à laquelle des militant-e-s de la FGR ont participé a eu lieu le 15 décembre dernier au Pharo pour montrer au Conseil de la Métropole la détermination du Territoire d'Aubagne à conserver la gratuité de ses transports et pour obtenir son extension aux 92 communes la Métropole.

Cette gratuité a vu le triplement des usagers des transports en commun, la diminution des incivilités, la baisse du coût d'exploitation, l'amélioration de la qualité de l'air...

37 réseaux de transports gratuits en France ont été recensés (Calais, Dunkerque, Arcueil, bientôt Montpellier...) et il en existe de plus en plus dans le monde.

Des financements sont possibles, notamment par l'augmentation de la taxe « Versement Transport » (que paient les entreprises de plus de 11 salariés)

au niveau de celle de l'Île de France : 2.95% de la masse salariale au lieu de 2%.

Parce que c'est une urgence climatique, une urgence sanitaire, une urgence sociale, parce que la mobilité est un droit, la gratuité des transports publics est une nécessité. Elle figure dans le programme du groupe de 9 organisations de retraités. Suivons et participons aux actions qui la réclament.

Christiane Ferlay

## Un livre à lire : *Alghérietages*

L'association PROMEMO, (Provence Mémoire Monde Ouvrier) a publié en Septembre 2022 un ouvrage collectif coordonné par Gérard LEIDET et Bernard REGAUDIAT aux éditions SYLLEPSE. Le livre compte vingt-quatre plumes différentes, pour moitié des historiens du mouvement ouvrier qui prennent du recul sur l'histoire de la guerre d'Algérie (1954-1962) à travers le prisme de la région PACA ; et pour moitié des témoins qui apportent une vision subjective et sensible d'un vécu de l'époque, ou des répercussions de cette période dans les décennies suivantes et au XXI<sup>ème</sup> siècle<sup>1</sup>. Il est édité à l'occasion de la commémoration des soixante ans des accords d'Evian qui permirent à l'Algérie d'accéder à l'indépendance.

La magnifique couverture du livre est la reproduction de l'œuvre d'un artiste algérien, Denis MARTINEZ, Porte du soleil. A lui seul, le parcours de Denis MARTINEZ illustre bien le sous-titre d'ALGHERIETAGES, Marseille-Alger : allers et retours, car le peintre, enseignant à l'école des Beaux Arts d'Alger puis d'Aix-en-Provence, partage sa vie et son travail entre les deux rives de la Méditerranée.

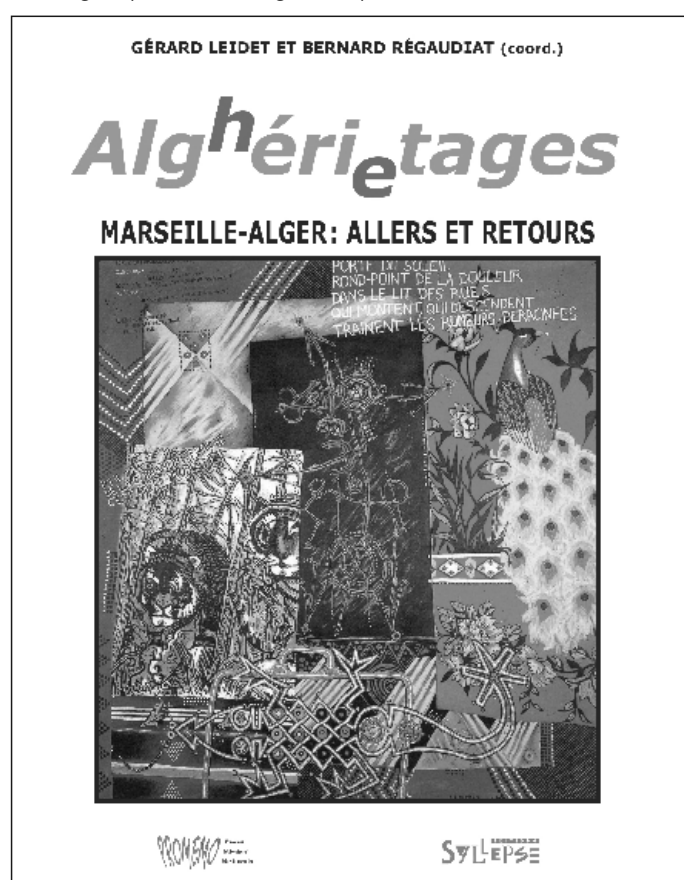
A l'heure où les élu-e-s du Rassemblement National, notamment en région PACA, cultivent une « nostalgie » idéalisant le colonialisme et la « France d'ailleurs », niant la violence de l'armée, voire réhabilitant l'OAS, il importe de faire entendre d'autres voix et de rappeler les positions des différents partis (SFIO, PCF, PSU...) et des organisations du monde ouvrier (syndicats, mouvements chrétiens...) durant la guerre, sans oublier l'extrême-gauche, les trotskistes et les anarchistes. Le rôle du FLN dans les Bouches-du-Rhône est également analysé.

La seconde partie est consacrée aux « échos de mémoire », celle des appelés, d'un fils de harki, d'enfants qui ont vécu les événements à Alger ou à Marseille, d'un instituteur en Algérie. A ces souvenirs souvent poignants succèdent des textes qui évoquent avec émotion l'après guerre, et les

traces de cette histoire chez une fille d'immigrés et chez des Pieds-Noirs progressistes, attachés à renouer des liens entre les deux pays. Témoins directs ou indirects, acteurs et actrices, historien-nes, les auteur-es offrent une palette de récits large et diverse, afin d'illustrer « la complexité de la tragédie algérienne » et des « mémoires en conflits ».

Marie-Noëlle Hôpital, Gérard Leidet, Jean-José Mesguen

<sup>1</sup> Parmi lesquelles celles de nos camarades retraité.es de la FSU : Micheline Abours ( La guerre d'Algérie à hauteur d'enfant ) ; Françoise Fontanelli ( René Bienvenu, une militante libertaire dans la guerre ) ; Frédéric Grossetti ( Entre PCF et SFIO, l'émergence d'une autre gauche : le PSU ) ; Marie-Noëlle Hôpital ( Maïssa Bey, contrer le silence ) ; Gérard Leidet ( La FEN et le SNI contre la guerre d'Algérie ) ; Jean-José Mesguen ( Quelque chose en moi de l'Algérie ) ; Bernard Régaudiat ( Le FLN dans les BdR et à Marseille ).



## ADHESIONS – COTISATIONS 2023

### COTISATIONS DES ADHÉRENTS PAR LA VOIE SYNDICALE

Si vous adhérez ou êtes adhérent à un syndicat affilié à la F.G.R-FP vous n'avez rien à faire, c'est votre syndicat qui reversera une part de votre cotisation à la FGR-FP.

### COTISATIONS DES ADHÉRENTS DIRECTS

**Faites adhérer :** Vous connaissez un(e) retraité(e) de la Fonction Publique de l'Etat, des Collectivités Territoriales ou Hospitalière qui n'a pas encore rejoint la F.G.R. Transmettez nous ses coordonnées, nous lui ferons parvenir de la documentation sur la F.G.R-FP

**Complétez le bulletin d'adhésion ou de renouvellement et joignez un chèque correspondant à votre cotisation à l'ordre de la FGR-FP section des BDR et envoyez le tout au Trésorier de la Section :** M. Marcel DEL GATTO, 2700 Route de la Joséphine, 13880 VELAUX

BAREME DES COTISATIONS		BULLETIN D'ADHESION A LA FGR-FP (ANNEE 2023)
<b>Pension mensuelle BRUTE</b>	<b>Montant de la cotisation</b>	M Mme.....né(e) en.....
<b>Jusqu'à 1100 €</b>	<b>19,40 €</b>	Adresse :.....
<b>De 1101 € à 1270</b>	<b>27,10 €</b>	.....
<b>De 1271 € à 1390</b>	<b>32,20 €</b>	e-mail :.....
<b>De 1391 € à 1610</b>	<b>40,50 €</b>	Administration d'origine :.....
<b>De 1611 € à 1840</b>	<b>45 €</b>	Adhère/renouvèle mon adhésion à la fédération générale des Retraités de la Fonction Publique et joint un chèque de .... € à l'ordre de la FGRFP 13.
<b>De 1841 € à 2080</b>	<b>53 €</b>	
<b>De 2081 € à 2880</b>	<b>59,80 €</b>	
<b>Au- delà de 2880 €</b>	<b>70,10 €</b>	Signature :

### BILAN FINANCIER 2022

CHARGES		PRODUITS	
<i>Reversement sur cotisations</i>		<i>Cotisations</i>	
COTISATIONS ADHÉRENTS DIRECTS	972,30	COTISATIONS ADHÉRENTS DIRECTS	1 389,00
		COTISATIONS ADHÉRENTS SYNDIQUÉS	1 772,00
<i>Dépenses de fonctionnement</i>		<i>Autres recettes de fonctionnement</i>	
ÉDITION BULLETIN DÉPARTEMENTAL	800,00	REMBOURSEMENTS FRAIS ACTIONS	200,00
DIFFUSION BULLETIN DÉPARTEMENTAL	1 130,06	AUTRES PRODUITS – MOUVEMENTS INTERNES	1 003,00
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	60,50		
FRAIS DÉPLACEMENTS ET MISSION (titre dpt ou région)	76,50		
ASSURANCE MAIF	293,31		
LOCATION LOCAUX ET CHARGES LOCATIVES	480,00		
RBST FRAIS DÉPLACEMENTS (CE Bureau)	718,52		
DÉPENSES ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES	50,85		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>4 582,04</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>4 364,00</b>
		<b>RÉSULTAT 2022</b>	<b>-218,04 €</b>
		<b>AVOIRS AU 31/12/2022</b>	<b>9 264,05 €</b>

Bulletin de la Fédération Générale des Retraité-es de la Fonction Publique (FGR-FP)  
Section des Bouches-du-Rhône  
ISSN : 0992 6844 Directeur de publication : Alain BRÉMOND